

Niort, le 17 novembre 2003

GPG/FD/171101

Monsieur,

Vous avez bien voulu porter à ma connaissance vos inquiétudes concernant le projet de loi portant décentralisation en matière de RMI et créant le Revenu Minimum d'Activité et ses conséquences néfastes sur le secteur de l'insertion par l'activité économique. Je vous en remercie.

Ce texte n'est pas sans me poser ainsi qu'à mes collègues parlementaires socialistes un certain nombre de questions qui sont actuellement en débat dans l'hémicycle.

Alors qu'une forte hausse du nombre des allocataires du RMI a été constatée, la dotation pour le transfert aux départements de l'allocation pour 2004 ne tient pas compte de cette augmentation due d'une part à la situation économique ou d'autre part à l'inévitable basculement vers le RMI des chômeurs privés de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

Même si l'article 40 du projet de loi de finances pour 2004 prévoit le transfert de la charge financière du RMI par l'affectation d'une part du produit de la taxe sur l'essence (TIPP) affectée aux départements, je n'émetts aucun doute quant à l'insuffisance de cette ressource.

En réformant l'ASS et en transférant le RMI aux départements, l'Etat abandonne à « bon compte » la solidarité nationale et la lutte contre les exclusions.

En parallèle le gouvernement crée un nouveau contrat de travail donnant droit au revenu minimum d'activité (RMA), qui faciliterait l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RMI qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. Ce contrat insertion-revenu minimum d'activité, attribué aux allocataires du RMI, fonde l'insertion sur le seul accès à l'emploi, et exclut toutes les autres actions indispensables pour les personnes en difficulté c'est-à-dire l'accès au logement, la santé....

Par ailleurs, le RMA permettra de recourir à une main d'œuvre bon marché et pourra, ainsi, donner lieu à des abus dans de nombreuses entreprises et précarisera d'avantage l'emploi. Comment ne pas penser qu'il s'agit là d'un nouveau cadeau au MEDEF ?

A ce jour, le projet de loi, est flou et incomplet quant aux moyens accordés aux départements et aux modalités d'application concrète du RMA, et ces points noirs que vous dénoncez dans votre courrier et m'invitez à éclairer en ma qualité de parlementaire socialiste, s'ils persistent auront un effet néfaste sur le bénéficiaire, inefficace pour l'insertion et très sûrement sans effet sur l'emploi.

Vous connaissez l'intérêt que je porte à l'insertion par l'économie et si vous le souhaitez, je suis disposée à vous rencontrer afin de porter un regard sur ce qui se passe à la fois dans la région Poitou-Charentes, dans le département des Deux-Sèvres et plus précisément sur notre territoire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève P-GAILLARD